

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29.09.2020

L'an deux mille vingt et le huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : Mmes GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M.LIVOTI (Proc.), Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé : M.AMOUROUX (Proc. M. LIVOTI)

D.C.M. N° 8.5

Equipement et Renforcement système détection intrusion de divers bâtiments communaux . Engagement de dépenses. Mme DALLA-ZANNA a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la plupart des bâtiments communaux sont équipés d'alarmes anti-intrusion connectées avec une société de surveillance.

Il ajoute qu'à chaque déclenchement d'alarme le personnel de la société se déplace sur le site pour constater. Ces déplacements ont un coût élevé. De plus le déclenchement est souvent intempestif et donc les frais facturés par la société de surveillance inutiles.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait associer aux diverses alarmes déjà installées des caméras de « levée de doute ». Elles permettraient à la société de surveillance d'évaluer à distance la cause du déclenchement et d'adapter son intervention.

Monsieur le Maire précise que la société ERYMA qui a installé les diverses alarmes à : la mairie, la cantine, l'atelier municipal a fourni, après visites des sites un devis pour un montant global de 12 000 € HT qui englobe en outre la médiathèque et le hangar communal, non équipés d'alarme.

Enfin Monsieur indique qu'il faudrait équiper la médiathèque et le hangar d'un système d'alarme intrusion, les caméras étant prévues dans le devis précédent. Pour ces 2 sites, l'équipement et la pose s'élèvent à la somme de 3 500€ HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

.../...

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents,

- de réaliser les travaux de pose d'un système de détection intrusion au hangar communal et à la médiathèque.
- de réaliser les travaux de renforcement des systèmes d'alarme intrusion de la Mairie, des Ateliers Municipaux, de la cantine scolaire, du hangar et de la médiathèque.
- de confier ces travaux à la société ERYMA, de Toulouse :
 - * pour un montant total HT de **3 500 €** en ce qui concerne la détection intrusion avec télésurveillance du hangar et de la médiathèque ;
 - * pour un montant total HT de **12 000 €** pour les travaux de renforcement du système de détection de la Mairie, de la cantine scolaire, des ateliers municipaux, de la médiathèque, du hangar communal ;
- d'imputer la dépense à l'article 2158 du budget communal 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **12.10.2020**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 octobre 2020

Le Maire,
C. SANS

